

ZÉRO DÉCHET au boulot



Je suis salarié, comment puis-je aider mon entreprise à réduire ses déchets ?

Comprendre

Les déchets produits en entreprise

Selon l'ADEME, un salarié français produit sur son lieu de travail 120 à 140 kg de déchets chaque année.

Les ménages français produisent chaque année 39 millions de tonnes de déchets. Les entreprises en produisent près de 10 fois plus, soit un total de 342 millions de tonnes, dont :

- ◆ 240 millions de tonnes pour le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics,
- ◆ 72 millions de tonnes dans les autres secteurs.

On peut considérer qu'il y a 2 catégories de déchets :

- ◆ déchets habituels : DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)
- ◆ déchets spécifiques au métier : DAE (Déchets d'Activités Économiques)

Les obligations des producteurs d'emballage

Le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) existe dans la loi depuis 1975 et précise que tous les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Les metteurs de produits sur le marché ont leur responsabilité élargie, non pas seulement aux produits mis sur le marché, mais à toutes les phases de leur cycle de vie, dont celui de leur gestion comme déchets (soit en fin de vie).

Actualité : l'application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite « loi AGECE » a notamment engendré le lancement d'ici 2025 de dix nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). Par exemple : les déchets du bâtiment, les jouets, les gommes à mâcher, la pêche, les emballages industriels et commerciaux.

Point de vue : la REP n'a jamais été respectée car une faible partie de ce qui est récupéré est réellement recyclé.

Les obligations de mettre en place le tri en entreprise

Moins de 1100 l		Plus de 1100 l
La réglementation sur la valorisation des déchets d'emballages : toute entreprise se doit de faire valoriser ses déchets d'emballages sauf si elle en produit moins de 1 100 l par semaine et qu'elle est collectée par une collectivité (articles R.543-67 et R.543-68 du code de l'environnement).	<p>une poubelle de 1100 l</p> 	La réglementation sur les « 5 flux » (papier/carton, verre, plastique, métal, bois) : toute activité économique se doit de faire valoriser ces types de déchets sauf si elle produit moins de 1 100 l de déchets par semaine et qu'elle est collectée par une collectivité (articles D.543-278 à 287 du code de l'environnement).

		Le flux "textile" sera ajouté au 1 janvier 2025.
--	--	--

Les lois « Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire » (AGEC) de 2020 et « Climat et Résilience » de 2021, ont également défini un cadre plus global.

Les consignes de tri varient sur le territoire : tri normal ou extension de tri

La différence est principalement sur la matière plastique, et sur la dimension.

- ◆ En tri normal. En plastique, on prend uniquement les bouteilles et les flacons. Quelle que soit la matière, les déchets doivent faire plus de 5 cms.
- ◆ En extension de tri, "tout l'emballage se trie" donc on prend tout les emballages plastique, emballages carton, contenants en verre et emballages métal (quelles que soient leurs dimensions). Le but est de capter plus de matières recyclables (le PET des bouteilles et flacons) en simplifiant le tri ("tout l'emballage se trie") : c'est plus facile. Mais il y a un piège : "se trie" ne signifie pas "se recycle" . La plupart des déchets triés seront en fait brûlés ou incinérés.

Une faible partie de ce qui est trié est recyclé



Attention à bien garder en tête que, même si le tri est correctement réalisé, une très faible partie est réellement recyclé (pour se renseigner, lire "Recyclage le grand enfumage").

En effet, le recyclage est souvent impossible techniquement ou opérationnellement (rentabilité).

- ◆ Le terme "valorisation" couvre la "valorisation matière" (recyclage et "décyclage") et la "valorisation énergétique" (on brûle)
- ◆ La France est avant-dernière en Europe pour le recyclage des emballages plastique (le taux réel de valorisation matière sur le plastique : 28 %)

Les 5 R : la réduction des déchets à la source

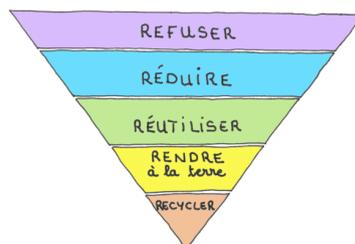
Le mouvement citoyen « Zéro déchet » est né il y a un peu plus de 15 ans aux Etats-Unis. Il propose de réduire les déchets à la source « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Il repose sur le principe de 5R porté par Béa Johnson :

◆ Refuser : refuser les prospectus, les couverts en plastique jetable etc. Avoir une proactive.

◆ Réduire : dimensionner ses achats par besoins, acheter de meilleure qualité.

◆ Réutiliser : trouver un nouvel usage pour un bien, détourner son utilisation pour lui donner une seconde vie.



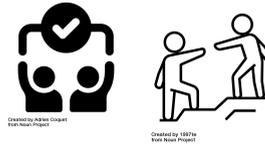
Johnson :
emballages, les démarches

rapport à ses

- ◆ Rendre à la terre : favoriser le compostage des déchets organiques qui constituent 1/3 des déchets ménagers plutôt que la mise en décharge ou l'incinération.
- ◆ Recycler (le dernier R par ordre de priorité) : trier ses déchets pour permettre une valorisation matière ou énergétique.

10 gestes à mettre en place

Le plus important : Se faire accompagner sur la réduction des déchets, et démarrer une démarche inclusive



- ◆ Se faire accompagner par un acteur local engagé, sur plusieurs années.
 - Avec lui, établir un bilan préalable. Et une démarche inclusive (salariés, direction).
 - Bien choisir le prestataire de ménage (attention aux obligations contractuelles)
- ◆ Mettre en place une démarche inclusive
 - Mettre en place en avant les résultats.
 - Sensibiliser aux bons gestes.
 - Tenir compte du turn over des salariés et du prestataire de ménage (qui ne sont pas au courant des consignes de tri et/ou non sensibilisés).

Réduire les impressions



- ◆ Réduire : Sensibiliser à la réduction du nombre d'impression (signatures numériques...)
- ◆ Imprimantes :
 - Réduire le nombre d'imprimantes par espace
 - Il existe des imprimantes qui n'impriment que si on vient chercher avec son badge.
- ◆ Cartouches : utiliser des cartouches d'encre réutilisables.
- ◆ Optimiser : impression recto-verso et noir/blanc.
- ◆ Recyclage
 - achat papier recyclé
 - collecter séparément le papier à jeter pour le recycler.
 - Ne pas déchiqueter ce qui n'est pas confidentiel.
 - Installer des bacs à brouillons.

Petites entreprises : consignes de tri, compost et collecte de certains déchets spécifiques.



Created by Nourine from Nourine Project

- ◆ Consignes de tri :
 - afficher les consignes locales (tri normal ou extension de tri)
 - rappeler qu'il ne faut pas emboîter (si les déchets sont emboîtés ils ne sont pas recyclés).
 - expliquer : les salariés ont des consignes différentes de celles de leurs domiciles. Il faut régulièrement le rappeler aux nouveaux salariés.
- ◆ Emplacement des collecteurs : les poubelles de tri (jaunes) doivent être :
 - Bien placées (moins de bacs de tri, mais bien placés)
 - Vérifiées régulièrement (ne pas se décourager par les mauvais comportements)
- ◆ Déchets alimentaires : Installer
 - un bac à compost (extérieur)
 - ou un Bokashi (plus petit)
- ◆ Autres déchets (déchets spécifiques : papiers, capsules, crayons...) :
 - placer les collecteurs aux bons emplacements,
 - trouver des structures locales qui les récupèrent.
 -

Moyennes entreprises : obligation de tri 5 flux



Created by Maité by Maité from Nourine Project

Sur quels
déchets
porte l'obligation
de tri ?

(reprendre les gestes des "petites entreprises" décrits ci-dessus)

PAPIER/
CARTON



L'obligation de tri 5 flux concerne les locaux dont le volume de poubelle est supérieur à 1100 l / semaine.

MÉTAL



2 points d'attention sur cette collecte :

PLASTIQUE



◆ Marquage : Il faut des bacs différenciés (couleurs) avec les consignes de tri affichées sur chaque collecteur (car il y a au moins 5 collecteurs)

VERRE



◆ Prestataire : Trouver un prestataire qui valorise en France avec un taux de valorisation matière la plus haute possible.

BOIS



Alimentation - pots, séminaires, repas du midi : fin du jetable, compost, dons alimentaire



Created by Clément Bodier from Nourine Project

Created by Clément Bodier from Nourine Project

- ◆ Vaisselle :
 - Utiliser de la vaisselle réutilisable (assiettes, couverts, verre).
 - On évite aussi les couverts en bambou (bilan carbone).
 - Non aux verrines en plastique.

- ◆ Prestataires : Les séminaires représentent des moments fédérateurs. Le cahier des charges (contrat) du prestataire est important car il fixe les règles que vous souhaitez.
 - Privilégier les traiteurs « zéro plastique »,
 - Privilégier les achats locaux et de saison...
- ◆ Dons alimentaires :
 - Sur les pots, prévoir des "doggy bags" pour les restes (en carton, car amener des contenants réutilisables peut s'avérer compliqué dans ces circonstances).
 - Sur les séminaires, se rapprocher d'une association locale pour les dons en moyennes/grandes quantités.
- ◆ Compost dans la cuisine :
 - Installer un lombricomposteur, un seau bokashi ou un composteur collectif extérieur.
 - Destination : faire récupérer vos biodéchets par une structure spécialisée, ou donner aux salariés.

Dons et recyclage de tous les matériels de bureau et déchets électriques (D3E)



Created by nimganama from Noun Project



Created by Tapp Sugiono from Noun Project

- ◆ Don :
 - Proposer les produits usagers aux salariés
 - Proposer à une Ressourcerie le mobilier de bureau qui n'est plus utilisé, recycler les meubles professionnels avec l'éco-organisme Valdélia (*attention les dons peuvent être payants. C'est normal, ces structures ont des frais de collecte, stockage, des salaires...*)
- ◆ Achats d'occasion sur les meubles: privilégier les achats d'occasion inter-entreprises via des sites spécialisés...
- ◆ Achats durables sur le matériel informatique : privilégier du matériel durable pour remplacer

Pauses café - gobelets jetable, bouteilles plastique et vaisselle jetable... : on stoppe



Created by V25 from Noun Project

- ◆ Tasses :
 - Supprimer les distributeurs de gobelets jetables.
 - Si ce n'est pas possible, mettre un tarif très réduit (mi-tarif) si utilisation du gobelet.
 - Favoriser l'usage des tasses réutilisables (mugs)
- ◆ Touillettes :
 - Supprimer les touillettes et les dosettes.
 - On utilise des couverts lavables (cuillères) et des condiments qui ne sont pas emballés individuellement.
- ◆ Eau : Privilégier les fontaines à eau.

- ◆ Café : Consommer du café équitable.

Traiter les déchets spécifiques (liés au métier)



Il s'agit de traiter les DAE (Déchets Activités Économiques) : déchets qui ne sont pas dans la catégorie des déchets ménagers notamment ceux des entreprises industrielles, des services tertiaires, du BTP, des services publics, des professionnels de la santé. Ces déchets peuvent être dangereux ou non dangereux et sont majoritairement gérés par des opérateurs privés mandatés par l'entreprise.

L'idée ici est de s'inscrire dans l'économie circulaire qui s'appuie désormais sur l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT). Selon l'ADEME, l'EIT vise à mener des actions sur un territoire avec un objectif : optimiser les ressources présentes (énergies, eau, matières, déchets, mais aussi les équipements et expertises). Votre énergie peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin.

- ◆ Législations : Connaître les législations (exemple : déchets du bâtiment)
- ◆ Engagements locaux : Se mettre en lien avec des entreprises engagées (dirigeants responsables de l'ouest...)
- ◆ Vente/achats de matière : Il y aura un impact opérationnel, sur l'entreprise, avec un possible gain financier. Cela nécessite une étude de la provenance et de la destination des flux pour identifier et développer des synergies inter-entreprises.

Goodies : on limite



Created by Capato from Nouav Project

L'entreprise qui a changé sa marque, son logo ou sa phrase d'accroche, va faire fabriquer une grande quantité d'articles promotionnels pour les salariés et les clients/partenaires. Les questions à se poser :

- quelles conditions de fabrication ?
 - faut-il en fabriquer une grande quantité ?
 - que deviennent les anciens produits ?
 - sont-ils réellement nécessaires ?
- ◆ Questionnaires : On crée un questionnaire où chaque salarié choisit le ou les articles qu'il veut.
 - ◆ Cadeau clientèle : Ne plus distribuer d'objets publicitaires pour les clients (impact vente très faible).
 - ◆ Articles non marqués : L'objet doit pouvoir être réutilisé dans un contexte non professionnel (gobelets avec image neutre...).

- ◆ Origine : On privilégie le local et le bio.

Participer à un événement environnemental



- ◆ Défis : Beaucoup de collectivités organisent des formations de plusieurs mois appelés "défis". Exemple : défi « Zéro déchet le midi » pour réduire l'usage du plastique
- ◆ Récupération : Organiser « Ressourcerie éphémère » pour récupérer des matériels non utilisés et les redonner à des associations locales (lunettes, téléphones, textiles, vélos...)
- ◆ Semaines : Participer à une semaine de sensibilisation lors de la SERD ou de la Semaine Européenne du développement durable...
- ◆ Ramasser : Organiser une collecte citoyenne (nettoyer la nature). On peut se rapprocher de 2 rendez-vous qui se déroulent en septembre tous les ans :
 - la Journée Citoyenne de la Propreté (« World CleanUp Day »)
 - l'opération « Nettoyons la Nature », par Leclerc
- ◆ Association : Faire un évènement avec l'antenne locale de Zero Waste (ou autre association)

La place des élus et des salariés engagés.

Comme signalé dans la liste des 10 gestes sur la réduction des déchets, le principal élément de succès de l'opération est de mettre en place une démarche inclusive et de se faire accompagner par un acteur local engagé, sur plusieurs années.

La direction et les salariés doivent être parties prenantes car ce seront les acteurs de cette réussite.

Attention aux découragements : "ils ne le font pas donc pourquoi je le ferai". Il faut donc corriger rapidement les dysfonctionnements.

On pourra évaluer l'opération selon 5 critères :

- ◆ L'impact environnemental : l'impact sur les ressources et le changement climatique
- ◆ L'impact social : les actions engagées permettent le développement de l'ESS
- ◆ Le budget : le coût moyen pour réaliser les actions
- ◆ La rapidité de mise en place : délai moyen pour mettre en place les actions
- ◆ L'adhésion des équipes : renforcement du lien social entre les salariés.